



Procès-verbal de la séance du Conseil municipal de Jussy du 14 avril 2025

Présents

Exécutif :	Mme Anne-Françoise Morel	Maire
	MM. Stéphane Hostettler	Adjoint
	Yves Lüthi	Adjoint
Bureau du Conseil :	M. Olivier Gros	Président
	Mme Catalina Kauz	Vice-présidente
	MM. Christophe Mage	Secrétaire
Conseillères municipales :	Mmes Sabine Chenevard, Laura Mathil, Audrey Pion	
Conseillers municipaux :	MM. Jean-Marie Beaud, Yves Bobillier, Éric Grand, Alain Magistra, Grégoire Stoky, Pascal Wegmuller	
Excusé-e-s/absent-e-s :	Mmes Anna Dumonthay, Susanne Roux-Stuber	
Procès-verbaliste :	Mme Emmanuelle Maia	

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 3 mars 2025
2. Communications du bureau du Conseil municipal
3. Communications générales du Maire et des Adjointes
4. Rapports des présidents de commissions et de l'Exécutif
 - 4.1 Commission agriculture du 10.3.2025
 - 4.2 Commissions sociales du 11.3.2025 et 8.4.2025
 - 4.3 Commission administration du 17.3.2025
 - 4.4 Commission urbanisme du 25.3.2025
 - 4.5 Commissions PDCOM du 12.3.2025, 24.3.2025 et 2.4.2025
5. Présentation des comptes 2024
6. Projet(s) de délibération, de motion et de résolution
7. Décision(s) de l'ACG
8. Proposition du Maire et des Adjointes
9. Propositions individuelles et questions
10. Divers

Le Président ouvre la séance à 20h. Puis il annonce les personnes excusées.

Aucune remarque n'étant formulée à propos de l'ordre du jour, celui-ci est considéré comme accepté.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 3 mars 2025

Le procès-verbal de la séance du 3 mars 2025 est approuvé à l'unanimité avec remerciements à son auteur.

2. Communications du Bureau du Conseil municipal

Le Président annonce l'entrée en force de la décision de l'AG de l'ACG du 11.12.2024 d'augmenter l'enveloppe sportive 2025 de Fr. 450'000.- pour la porter au montant de Fr. 800'000.-.

3. Communications générales du Maire et des Adjoints

Mme le Maire indique que l'Exécutif a reçu, le 10.3.2025, les représentants du service de l'inventaire des monuments d'art et d'histoire. Ceux-ci sont venus présenter leur travail de recensement architectural de Jussy avant publication de ces données sur le SITG à partir du 9.4.2025. La délégation était composée de M. Pierre Alain Girard, directeur général de l'OPS, Mme Nadine Doublier, coordinatrice des mesures de protection, M. Frédéric Python, coordinateur des recensements, et M. Matthieu de la Corbière, directeur du service. Ils se sont intéressés aux constructions datant 1983. Sur les 485 bâtiments référencés, 241 sont dignes d'intérêt (49,7 %), dont 18 qualifiés d'exceptionnels et 223 d'intéressants ; 210 sont dignes de moindre intérêt (43,3 %). 34 bâtiments n'ont pas encore été évalués (7 %), mais le seront prochainement. Les caractéristiques générales du bâti sont catégorisées dans le patrimoine rural. Toutes les informations figurent sur le SITG. Une séance publique d'information à la population sera organisée durant la première quinzaine d'octobre.

De plus, le service de l'inventaire des monuments d'art et d'histoire a suggéré que la commune fasse classer les arrêts de bus La-Forge et La-Loure, une proposition qui séduit beaucoup **Mme le Maire** et l'Exécutif, car ces deux arrêts de bus appartiennent à l'histoire de Jussy.

Le Conseil municipal prend acte de cette décision de l'Exécutif.

M. Éric Grand souhaiterait connaître les incidences du recensement architectural sur les propriétaires qui rénoveront leurs bâtiments. Car la commune est aussi classée périmètre ISOS.

Mme le Maire pense que ceux-ci ne pourront plus faire ce qu'ils veulent sur les bâtiments considérés comme dignes d'intérêt ou exceptionnels.

M. Éric Grand demande si la CMNS s'appuiera automatiquement sur le recensement architectural pour rendre ses préavis. Car la CMNS est par exemple privilégiée par rapport à l'isolation de la maison villageoise. Peu importe la rénovation, son objectif est la préservation des bâtiments au détriment de leur consommation énergétique, ceci en dépit des exigences de l'OCEN. La commune aura-t-elle le droit de faire des remarques par rapport au recensement architectural, notamment privilégier l'isolation ?

Mme le Maire suggère à M. Éric Grand de poser ses questions lors de la séance d'information publique. Les représentants du service de l'inventaire des monuments d'art et d'histoire étaient seulement venus présenter les résultats de leur recensement.

Selon le bilan 2024 des abonnements TPG, 66 % des habitants ont profité de la participation financière de la commune. Le nombre d'abonnés annuels adultes a augmenté de 13,19 % entre 2023 et 2024. Le bilan complet est à la disposition des élus sur CMNet.

Mme le Maire annonce que Jussy a, avec a priori l'ensemble des communes genevoises, déposé un recours contre les frais de perception des impôts communaux et la retenue des intérêts moratoires sur ces impôts par le DF (AFC). D'après les calculs de l'ACG, l'État couvre

une grande partie des frais de fonctionnement de l'AFC en imposant aux communes un taux de 2,5 %.

La CP33 est intervenue pour un feu de végétation dans les bois de Jussy. La bordure longeant la forêt avait brûlé sur environ 100 m. Les causes de ce sinistre restent inconnues à ce jour. La police n'a pas jugé utile de faire intervenir la BPTS. Les compagnies voisines (Puplinge, Meinier et Gy) ont été alarmées en renfort pour assurer une alimentation en eau, mais le SIS n'est pas intervenu. Les SPV ont pu tester leur nouveau matériel contre les feux de forêt, qui s'est avéré très efficace.

M. Yves Lüthi annonce les dernières demandes d'autorisation de construire.

- DD 336042/1 : route de La-Gara 36, Verena Best, restauration du mur d'enceinte. *Préavis favorable.*

- DD 328582/2 : route de Jussy 342, plusieurs propriétaires, diverses modifications du projet initial. *Préavis favorable.*

- DD 337382/1 : allée du Chambet, État de Genève, restauration du boisement de résineux des Prés Bordon (RN des Prés de Villette). *Préavis favorable.*

M. Yves Lüthi récapitule ensuite les dernières autorisations accordées.

- APA 336092/1 : chemin du Charivari 15, Ruth Bolzonello, remplacement d'une chaudière à mazout par une pompe à chaleur. *Autorisation accordée.*

- DD 336496/1 : route de Lullier 14-32, DP communal (Swisscom Suisse SA), fouille et pose d'un canal pour passage d'un câble de télécommunication. *Autorisation accordée.*

- DD 113806/3 : route de Lullier 67, Terrinvest Développements SA, ((construction d'un bâtiment de cinq logements - garage souterrain - abattage d'arbres) - création de sauts-de-loup pour la ventilation naturelle de la PAC et modification de l'ouvrage d'infiltration) - modifications diverses du projet initial. *Autorisation accordée.*

La création de la servitude de passage au profit de la parcelle 816 située au chemin des Champs-Barbaz avance. La commission bâtiment avait préavisé favorablement cette servitude de passage (cf. PV du CM du 7.10.2024). La commune, qui vient de recevoir les plans, attend encore un projet d'acte notarié. Mme le Maire étant au bénéfice d'une délégation de compétences attribuée en début de législature, elle pourra signer l'acte notarié sans autre formalité que d'en informer le Conseil municipal, conclut **M. Yves Lüthi**.

M. Yves Lüthi annonce que dans le cadre d'une action visant à équiper de W.-C. l'ensemble des terminus, les TPG ont identifié tous ceux non équipés sur le réseau, dont celui de Monniaz. Cette action fait partie des points discutés avec leurs partenaires sociaux. Dans ce contexte, les TPG souhaitent étudier la possibilité d'installer à leurs frais (installation et entretien) une cabine W.-C. à proximité du terminus de Monniaz. La commune a manifesté son désaccord, car les riverains se plaignent que les chauffeurs laissent tourner leur moteur, ou que plusieurs bus s'entassent dans cette ruelle.

Mme le Maire rappelle que selon les autorités communales, le terminus devrait se situer aux Meurets, où se trouvent déjà des W.-C. Pour l'instant, les TPG n'ont pas réagi.

M. Yves Lüthi indique que M. Olivier Cartier est venu présenter à l'Exécutif le projet d'aménagement du stand de tir afin de limiter la pollution sonore. L'association des carabiniers de Jussy a mandaté une entreprise pour effectuer des relevés et une cartographie. Le SABRA a semble-t-il accepté les conclusions de ce rapport réalisé par une société zurichoise, n-Sphere AG. La commune verra cela au moment de la dépose de l'autorisation de construire, qui devrait lui parvenir d'ici un mois. Suite aux analyses effectuées, il ne s'avère pas nécessaire de construire une couverture aussi longue que celle prévue initialement ; la partie figurant en bleu sur le schéma ne sera pas exécutée. Des panneaux déviants seront installés à l'arrivée des tirs sur la ciblirie 50 m. L'enquête a également démontré qu'un défrichage le long du chemin communal permet d'atténuer le bruit, car la végétation réverbère le bruit.

M. Éric Grand demande si la commune ne devrait pas consulter les riverains avant de recevoir la demande d'autorisation de construire. Car la première étude acoustique était ratée et les voisins entendent davantage le stand de tir qu'avant.

Mme le Maire rappelle que la maison voisine a été construite sur une parcelle agricole.

M. Éric Grand formule la même demande pour le tir à l'arc.

Concernant le tir à l'arc, **M. Yves Lüthi** précise que le plan paysager, qui a été réalisé par M. de Giuli, sera soumis à la commune. Mais on parle d'un important défrichage. Élaguer la végétation poserait un problème de sécurité, car cette barrière naturelle empêche les promeneurs de pénétrer sur la ligne de tir.

M. Christophe Mage ajoute que la commune a recommandé à la société de tir de consulter les voisins, s'agissant de travaux privés.

M. Yves Lüthi explique qu'un autre projet prévu est la modernisation des cibles, avec un système permettant de récupérer les balles et de séparer les impacts de plastique, assurant une meilleure gestion des déchets (coût estimé à Fr. 60'000.-). Tous les coûts seront pris en charge par les carabiniers qui pourront recevoir des subventions. Pour l'anecdote, des blaireaux se sont installés dans la butte et ont creusé des galeries.

M. Stéphane Hostettler indique que les inscriptions sur une vingtaine de plaques tombales se sont endommagées avec le temps. La peinture noire utilisée pour inscrire les dates et patronymes s'écaille. Des tests ont été effectués, avec des gravures sans peinture ; les inscriptions sont tout à fait lisibles. Cette solution sera proposée aux familles concernées.

Selon les statistiques, Trois-Chêne Emploi a assuré quatre consultations avec des Jusserands pendant le premier trimestre 2025. Les chiffres sont légèrement en augmentation par rapport à 2024.

4. Rapports des présidents de commissions et de l'Exécutif

4.1 Commission agriculture du 10.3.2025

M. Grégoire Stoky évoque les points à l'ordre du jour de la dernière séance de la commission.

– *La nuit est belle !*, qui a eu lieu vendredi dernier à l'instigation de la commission, a rencontré un succès assez correct même si la lune, trop pleine, masquait les planètes.

– M. Yves Lüthi a informé la commission qu'un collecteur s'était bouché fin 2024 à la route de La-Gara. Les coûts y relatifs ont été imputés sur les comptes 2024. Un collecteur situé sous la ferme Scherrer nécessite un entretien ; ces frais ont été prévus dans le budget 2025.

– La commission a passé en revue le règlement sur l'attribution des fonds communaux et relevé plusieurs points à revoir.

– 16 personnes ont participé au nettoyage des bords de route, le 12.4.2025. Quasiment toutes les routes communales ont pu être nettoyées.

M. Yves Lüthi relève que les SIG devaient éteindre les éclairages publics, pour *La nuit est belle !*, mais cela n'a pas été le cas. Les éclairages publics sont en revanche éteints depuis samedi (Optimalux), ce qui est signalé par des panneaux.

M. Jean-Marie Beaud explique que M. Pasquale Bartolo transmettra à la commission agriculture une carte recensant les poubelles pour les sacs à crottes placées sur le territoire communal.

4.2 Commissions sociales du 11.2.2025 et 8.4.2025

Mme Catalina Kauz évoque les points à l'ordre du jour de la dernière séance de la commission.

– Fête du Printemps (21.3.2025) : l'APEJ s'est occupée du bar à sirops et des barbes à papa,

tandis que les Baroudeurs de Jussy géraient les animations. Un cadeau de remerciements sera offert à Mmes Catherine Queille et Sandy De Polo pour leur contribution à la fabrication du magnifique bonhomme d'hiver. La fête a été fort appréciée, mais certains habitants ne se sentent pas concernés, car n'ayant pas d'enfants à l'école. La communication sera améliorée, l'année prochaine, afin de faire comprendre à la population que tout le monde est inclus dans cette fête. Des habitants souhaiteraient des grillades, l'année prochaine ; la commission y réfléchira. M. Stéphane Hostettler a noté la participation d'habitants d'autres communes.

- Balade transfrontalière (18.5.2025) : Open Scène et la Jeunesse prendront en charge la restauration (crêpes et bières payantes). La commune offrira de l'eau, du jus de pomme et des pommes. La prochaine réunion a été fixée au 15.4.2025 à Ville-la-Grand.

- Création d'un service de bénévoles : les commissaires ont reçu le lien sur le site 4 Roues de Secours à Vevey. M. Stéphane Hostettler et **Mme Catalina Kauz** sont allés rendre visite à cette association qui existe depuis 50 ans. Le comité est composé de bénévoles et de deux secrétaires salariées qui travaillent à temps partiel. Le standard téléphonique est ouvert de 8h à 11h30 et les courses doivent être réservées 24h à l'avance par téléphone (pas de transport le week-end). L'association ne transporte pas de personnes en chaise roulante, de résidents d'EMS ou d'animaux. Mais les bénévoles peuvent accompagner des personnes à des rendez-vous médicaux, ou pour rendre visite à des proches hospitalisés. Les bénévoles, qui sont payés 75 ct/km, suivent des formations (premiers secours ou autres) et reçoivent un macaron pour stationner gratuitement. M. Stéphane Hostettler mentionne que 4 Roues est indépendante de la commune de Vevey et que Jussy pourrait proposer ce service à sa population. La couverture d'assurance est prise en charge par Bénévolat Vaud.

M. Stéphane Hostettler confirme que la commission travaille à la création d'un service de bénévoles.

Mme Catalina Kauz ajoute que des informations seront prises auprès de Bénévolat Genève.

- Demande de subvention Point Prod : M. Alexandre Schild, jeune cinéaste résidant à Sionnet et reconnu sur la scène cinématographique genevoise pour ses travaux antérieurs et ses récompenses, sollicite un soutien de Fr. 7'000.- destiné à un court-métrage dont le tournage est en cours sur les communes de Choulex et Jussy. La commune a déjà soutenu M. Alexandre Schild en 2020. Les commissaires ont souhaité le rencontrer et, bien qu'il n'y ait pas de budget prévu pour ce type de demande, ont préavisé favorablement l'octroi d'une subvention de Fr. 7'000.- tout en soulignant l'importance de soutenir des initiatives artistiques locales. M. Alexandre Schild travaille maintenant sur son premier long-métrage avec Point Prod, après avoir obtenu une maturité en 2018 à Genève. Il a réalisé plusieurs courts-métrages présentés dans différents festivals. Son nouveau court-métrage, d'un budget d'environ Fr. 15'000.-, l'aide à financer son long-métrage, « Les cheveux de Balthazar », qui sera tourné à Jussy.

Mme Catalina Kauz répète que la commission a préavisé favorablement cette subvention de Fr. 7'000.- ; celle-ci n'ayant pas été budgétée, le Conseil municipal doit valider ce dépassement.

Le Président soumet au vote la proposition de la commission sociale.

À l'unanimité (10 oui), le Conseil municipal valide l'octroi d'une subvention de Fr. 7'000.- à M. Alexandre Schild en dépassement sur le budget 2025.

Mme Catalina Kauz indique que certains courts-métrages de M. Alexandre Schild devraient être projetés lors du cinéma en plein air. Le nouveau long-métrage passera d'abord dans les festivals.

- Cinéma plein air (11-12.7.2025) : la commune ne pouvant tenir la buvette, la Vieille Pompe s'est proposée pour les deux jours.

- Sortie des jeunes (8-11 ans) : la sortie aura lieu au Western-City (Martigny) le 24.5.2025. **Mme Catalina Kauz** lance aux élus un appel à accompagnants.

- 1^{er} août 2025 : la commission attend toujours une réponse de Mme Celine Van Till (orateur). Le devis pour l'achat de 120 bananes grises avec impression couleur qui seront offertes aux participants de la marche s'élève à Fr. 955,50. Deux sociétés ont confirmé leur participation à cette marche (Vieille Pompe et Arc club). Lèche Béton n'étant pas disponible, les cors des Alpes et l'accordéoniste seront confirmés. Une animation est prévue. Suisse Chérie n'a toujours pas répondu.

M. Stéphane Hostettler annonce que Mme Celine Van Till a répondu négativement. Il a envoyé un e-mail à M. Jean-Noël de Giuli, président de tout le sport genevois, afin de voir si ce dernier aurait un athlète à suggérer.

- Sortie des jeunes (12-17 ans) : Mme Véronique Vuadens attend l'ouverture officielle du sentier des toboggans de Charmey, en juin, pour organiser cette sortie qui se déroulera le 23.8.2025.

- Soirée préventive Stop Suicide : M. Stéphane Hostettler et **Mme Catalina Kauz** ont assisté à cette soirée qui, bien qu'organisée par plusieurs communes de Seymaz-Région, a malheureusement attiré peu de participants. Les numéros de téléphone utiles seront publiés dans le Jusserand.

- Soirée des retraités : la commission a défini le thème, à savoir l'Espagne. Elle cherchera un titre plus accrocheur (Andalousia, Flamenco, Ispagnola). Ce thème sera communiqué à Mme Véronique Vuadens (organisation) et M. Serge Dubrit (cuisine).

- Service social intercommunal : **Mme Catalina Kauz** résume le compte rendu qui a été transmis à la commission. Depuis 2022, la commune de Jussy a formé un partenariat avec Meinier pour offrir un soutien social de proximité pour ses habitants. Il propose un accueil, une écoute, des informations, une orientation et, si nécessaire, un suivi social. Depuis son lancement, 13 personnes ou familles jusserandes ont bénéficié d'un suivi individuel incluant 6 nouvelles situations en 2024. La plupart des personnes ont sollicité une aide de leur propre initiative, une minorité par des proches ou des partenaires du réseau social et scolaire. M. Stéphane Hostettler précise que Mme Heidi Gusset a relevé le manque de petits appartements (3,5-4 pièces à des tarifs abordables) pour les jeunes qui souhaiteraient rester dans la commune.

- Divers : trois dates (1.11, 22.11 ou 6.12.2025) ont été proposées aux Samaritains pour les Samas'Kids. Les aînés réclament depuis longtemps des conférences du Dr Béné ; un contact a été pris avec ce dernier, qui serait tout à fait d'accord de donner des conférences. Le rapport des TSHM constate une augmentation de la participation des jeunes (12-14 ans) à Jussy. Celle-ci a été apparemment induite par la participation de M. Josue Mendoza à la sortie des jeunes à Europa-Park. Jussy a accepté la proposition de Gy de participer à Miniville (jeux inclusifs et ludiques destinés aux 1-6 ans).

- La prochaine séance est fixée au 15.5.2025 ; elle sera suivie d'un repas.

4.3 Commission administration du 17.3.2025

Le Président passe la présidence à **Mme Catalina Kauz**, qui lui cède la parole.

M. Olivier Gros évoque les points à l'ordre du jour de la dernière séance de la commission.

Mme le Maire et M. Christophe Mage ont présenté les comptes 2024, qui étaient encore sous embargo jusqu'au 27.3.2025. Les résultats sont nettement supérieurs à ce qui avait été annoncé. Il est très complexe d'identifier la provenance de ces recettes excédentaires, et les projections pour 2025 et 2026 restent plus ou moins aléatoires.

Mme le Maire et M. Christophe Mage ont ensuite passé en revue les différents éléments du budget et répondu aux questions des commissaires. Mme le Maire et **M. Olivier Gros** insistent sur le fait que la prochaine législature ne soit pas du tout frileuse avec les amortissements complémentaires, vu la volatilité des recettes fiscales. M. Christophe Mage présentera ce soir les comptes 2024, et le plan financier quadriennal sera inscrit à l'ordre du jour de la prochaine séance de la commission.

Concernant la sécurité du village, M. Christophe Mage a évoqué l'application genevoise Edgward. Les commissaires ne sont pas convaincus qu'instaurer des patrouilles de sécurité privée serait très efficace, sachant qu'il faudrait vraiment un concours de circonstances très favorable pour que les agents passent précisément au moment de la commission d'un délit. Cas échéant, la commission pourrait prévoir un dépassement de Fr. 3'000.- afin de subventionner les habitants qui souhaiteraient s'abonner à Edgward, sachant que les interventions sont payantes.

La commune attend toujours les propositions et plans de M. Dominique Peccoud pour l'extension du local des pompiers.

Le projet de règlement du futur Conseil administratif ne suscite pas de remarque particulière.

La prochaine séance de la commission est fixée au 28.4.2025 à 19h.

M. Éric Grand demande s'il ne serait pas plus judicieux d'organiser une séance commune avec les commissions urbanisme et administration qui pourraient faire leurs remarques sur le local des pompiers.

M. Christophe Mage répond qu'une séance commune n'est peut-être plus nécessaire, à ce stade.

Mme le Maire souligne que par rapport à la partie sécurité, les locaux ne sont clairement pas définis.

M. Yves Lüthi pense que M. Olivier Gros, qui siège au sein de la commission urbanisme, pourrait ensuite relayer les informations à la commission administration.

M. Pascal Wegmuller précise que la commission urbanisme avait réajusté le projet avec l'état-major. M. Dominique Peccoud doit revenir vers la commune avec des propositions concrètes et un chiffrage du sous-sol.

M. Éric Grand rappelle que l'exécution de cet ouvrage concernera clairement la commission urbanisme. Or ce projet est aussi lié à l'extension de la salle des fêtes. Il faudra réfléchir à créer un comité de pilotage, à un moment donné, afin de satisfaire tout le monde.

M. Yves Lüthi annonce que la commune a reçu dernièrement les nouveaux plans de M. Dominique Peccoud.

M. Éric Grand répète sa proposition d'ouvrir la commission urbanisme à ceux qui le voudront pour étudier les plans. Et il souhaiterait être invité à la prochaine commission administration afin de prendre connaissance du plan financier quadriennal.

La Présidente redonne la présidence à M. Olivier Gros.

4.4 Commission urbanisme du 25.3.2025

M. Pascal Wegmuller évoque les points à l'ordre du jour de la dernière séance de la commission.

– Route de Juvigny 2 : les commissaires ont fait un petit point de situation. Des discussions sont en cours entre les architectes et la CMNS concernant différentes modifications, notamment au niveau de la toiture. Les plans d'exécution sont en cours de finition.

– Rénovation du local de la Jeunesse : un appel d'offres a été lancé. Certains soumissionnaires n'ayant pas répondu, la commune devait solliciter une autre entreprise.

– Routes et circulation : la commune a reçu une réponse du Conseil d'État concernant la résolution votée l'année dernière par le Conseil municipal. Cette réponse, qui est à disposition sur CMNet, suscite diverses questions. Par exemple les données de comptage semblent avoir été effectuées pendant la période du Covid. De plus, il faudrait se décider à évoquer la nécessité de repenser certains aménagements. Les commissaires ont évoqué la route de Monniaz, dont l'aménagement cyclable n'est pas satisfaisant, et la route de Juvigny. La commune devrait continuer à avoir un dialogue constructif avec les autorités françaises

par rapport au trafic et au projet d'autoroute Thonon-Chablais.

Les commissaires ont également évoqué certains travaux qui pourraient être réalisés en 2025, notamment la réfection de la route des Étoles. Ils ont aussi identifié certains points d'entretien, à savoir des nids-de-poule sur les chemins de la Forge et de la Vigne-à-Jean. Et pour continuer à sécuriser le chemin des écoliers malgré la ligne jaune tracée, la commission souhaiterait marquer des triangles jaunes au sol afin que les conducteurs soient encore plus vigilants.

– Divers : la commission a évoqué le recensement des bancs sur la commune, un dossier qui sera transmis à la commission agriculture, et des poubelles et sacs pour les déjections canines, dont Lullier est apparemment bien démuné.

Mme Sabine Chenevard demande s'il n'y aurait pas d'autre solution que des sacs à crottes en plastique.

M. Pascal Wegmuller répond qu'il s'agit de déchets incinérables.

M. Yves Lüthi annonce que la commune recevra, le 5.5.2025, plusieurs directeurs cantonaux suite à la réponse de l'État de Genève.

M. Pascal Wegmuller participera à cette séance.

4.5 Commissions PDCom du 12.3.2025, 24.3.2025 et 2.4.2025

M. Jean-Marie Beaud évoque les points à l'ordre du jour de la dernière séance de la commission.

Les commissaires ont terminé leur lecture de toutes les pages du PDCom. Le 12.3.2025, ils ont travaillé sur le chapitre de la mobilité, car Trafitec avait renvoyé des documents. Le 24.3.2025, ils ont évoqué la stratégie d'aménagement du territoire. Le 2.4.2025, les commissaires ont refait une dernière relecture avant envoi des 200 et quelques pages aux mandataires. Ceux-ci reviendront vers la commission avec leurs questions, modifications et corrections. Le 2.4.2025, les commissaires ont aussi évoqué les entreprises ; il manque une fiche sur l'économie dans le PDCom. Un devis a été demandé aux mandataires pour l'ajout de ce volet, car la commune ne voudrait pas avoir de nouvelle surprise avec leurs factures.

5. Présentation des comptes 2024

M. Christophe Mage passe en revue les principaux éléments des comptes 2024 au format 2F 2N en apportant des explications sur les écarts les plus significatifs. Les comptes détaillés, qui sont en cours d'audit, seront à la disposition des élus sur CMNet.

Mme le Maire complète ces éléments et souligne combien le sommet de la pyramide fiscale de Jussy est étroit. Elle insiste aussi sur le fait que les amortissements liés aux investissements prévus (local pompiers, agrandissement de la salle des fêtes, maison villageoise) devraient être opérationnels avant fin 2026 pour ne pas pénaliser les futurs résultats. Compte tenu de ses liquidités actuelles, la commune sera plus à l'aise pour lesdits investissements.

Personne ne demandant la lecture des comptes en l'état, et sur proposition de l'Exécutif, **M. Christophe Mage** propose au Conseil municipal de renvoyer les comptes 2024 en commission administration, qui avait déjà étudié ceux-ci une première fois. Les comptes 2024 seront soumis à la validation du Conseil municipal le 12.5.2025. Le rapport d'audit est en cours d'élaboration, étant précisé que l'audit n'a induit aucune correction des comptes.

Le Président encourage les élus à lui transmettre leurs éventuelles questions d'ici la prochaine séance de la commission administration. Puis, en l'absence de toute autre remarque ou question, il propose de passer au vote.

À l'unanimité (10 oui), le Conseil municipal renvoie pour étude les comptes 2024 à la commission administration.

6. **Projet(s) de délibérations, de motions et de résolutions**

Néant.

7. **Décision(s) de l'ACG**

Le Président a annoncé sous le point 2 l'entrée en force de la décision de l'AG de l'ACG.

8. **Proposition du Maire et des Adjoint**

Néant.

9. **Propositions individuelles et questions**

M. Jean-Marie Beaud constate que les quatre jurés du local de vote n'ont pas encore reçu le cadeau de remerciements de la Mairie. Il transmettra leurs noms à **M. Christophe Mage** qui relancera Mme Véronique Vuadens à ce propos.

M. Grégoire Stoky suggère de prévoir également un petit cadeau de remerciement pour M. Julien Gros pour *La nuit est belle !*

M. Éric Grand rappelle que le château d'eau de Satigny sera remplacé par une tour en bois, un magnifique projet qui figurera dans les guides touristiques. La fondation qui porte ce projet à 5 mio cherche encore des financements en proposant de sponsoriser les marches (coût de Fr. 5'000.-). **M. Éric Grand** propose de financer un palier qui serait placé dans l'axe de Jussy, qui resterait ainsi symboliquement le point culminant naturel du canton. La commune, qui avait déjà accordé une subvention de Fr. 1'000.-, pourrait octroyer Fr. 4'000.- supplémentaires à ces fins. Le bois, principalement genevois, est déjà passablement taillé, mais il a notamment fallu intégrer un ascenseur dans le noyau central pour les PMR, ce qui a engendré des dépassements.

Le Président propose un vote de principe.

À la majorité (7 oui, 2 non, 1 abstention), le Conseil municipal octroie une subvention supplémentaire de Fr. 4'000.- pour la tour de Choully.

M. Éric Grand communiquera demain par e-mail cette décision à la fondation, avec l'Exécutif en copie.

0. **Divers**

Le Président donne lecture de l'e-mail de Mme Susanne Roux-Stubler relatif au gendarme couché situé avant le croisement des routes de Jussy/des Beillans en direction du château. Mme Susanne Roux-Stubler relève que la circulation est importante, sur cet axe, durant les heures scolaires malgré le 30 km/h. Or il est fondamental que la sécurité, d'autant plus à proximité d'un passage piéton, soit respectée et que les dimensions dudit gendarme couché soient plus dissuasives pour limiter la vitesse dans le village. Tous les autres gendarmes couchés ou coussins berlinois sont bien plus hauts que celui remodelé après les travaux. Les TPG ou le canton sont-ils venus faire une évaluation de la hauteur de celui-ci, comme suggéré par M. Christophe Mage ?

Mme le Maire croit que les concernés sont venus et ont refusé de rehausser le gendarme couché qui se trouve sur une route cantonale.

Mme Catalina Kauz souligne que les enfants empruntent ce passage piéton pour aller à l'école. Or les voitures roulent vite.

Mme le Maire rappelle que la commune n'a plus de patrouilleurs scolaires. Elle ne pense pas que l'État rehaussera ce gendarme couché.

M. Jean-Marie Beaud souhaiterait connaître les limites de la zone bleue avec les macarons de stationnement. Car les habitants du bas du village n'ont pas accès auxdits macarons.

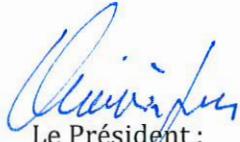
Mme le Maire confirme que ces habitants disposent de places de stationnement chez eux.

M. Jean-Marie Beaud demande si des dérogations seraient possibles pour des gens qui ne disposent pas de places de stationnement.

Mme le Maire répond par la négative. Selon le canton, les gens utiliseraient maintenant les mobilités douces et n'auraient plus de voiture.

M. Éric Grand constate que l'on commence à voir là les conflits induits par les politiques cantonales.

Date du prochain Conseil municipal : 12 mai 2025 à 20h.



Le Président :
Olivier Gros



La Vice-présidente :
Catalina Kauz



Le Secrétaire :
Christophe Mage

Séance levée à : 21h58.